

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 MAI 2010**

L'an deux mil dix, le 27 mai à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Michel HOGUIN, le Maire.

**Étaient présents :** Mmes, Mrs, M. HOGUIN, J. ANGELLA-THERY, M. GRASSIN, C. BEZARD-TURLIER, E. VANEL, D. DANGEUL, L. GERMOND, C. DEROUINEAU, P. ROBICHON, D. VITEUR, A. BOUTTIER, L. GOUPIL, C. PECATTE, P. BLANCHET, M.C BOSNYAK

L. GOUPIL est arrivé à 20 H 20

Date de convocation : 20 mai 2010

Date d'affichage des décisions : 8 juin 2010

Madame Joëlle THERY-ANGELLA a été élue secrétaire de séance.

Une remarque sur le compte-rendu du 29 avril 2010 :

- Rajout de la mention suivante : le conseil municipal a voté à nouveau les budgets suite à plusieurs erreurs qui s'étaient glissées dans la 1<sup>ère</sup> version envoyée à la Préfecture.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 avril 2010 à l'unanimité avec la remarque.

**1<sup>er</sup> OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE D'ENTRETIEN DES VOIES COMMUNALES - PROGRAMME 2010**

Dans le cadre de l'ATESAT avec la DDT, un programme d'entretien des voiries est prévu pour 2010.

Il est prévu :

- reprofilage mécanique BBO/6 avec joint : 60 Tonnes
- Point à temps automatique PATA : 1 Tonne

L'estimation du reprofilage est de 110.00 € la tonne et pour le PATA 1 200.00 € la tonne.

L'estimation totale faite par la DDT s'élève à 7 800.00 € HT soit 9 328.80 € TTC.

L'ouverture des plis concernant l'entretien des voies communales a eu lieu le 10 mai à 14h en mairie en présence de certains membres de la Commission d'Appel d'Offres et de Mr NIVault de la DDT. Quatre entreprises sur cinq ont proposé une offre comme suit :

ENTREPRISE	MONTANT		DETAIL	
	HT	TTC	ENROBES REPROFILAGE prix à la tonne	PATA prix à la tonne
BRULE	7 080,00	8 467,68	98,00	1 200,00
SACER	6 696,00	8 008,42	95,05	993,00
COLAS	8 000,00	9 568,00	115,00	1 100,00
EIFFAGE	6 700,00	8 013,20	97,75	835,00
HRC				

Monsieur le Maire vous propose de retenir l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 6 700.00 € HT. En effet, l'entreprise SACER est le moins disant mais l'année dernière des reprises ont été nécessaires sur l'entretien de la voirie communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, retienne l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 6 700.00 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au marché.

**2<sup>ème</sup> OBJET : REVALORISATION DES LOYERS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire vous demande de maintenir les montants de loyers de l'année précédente puisque l'indice de référence des loyers du 4<sup>ème</sup> trimestre 2009 est de - 0.06 % comme suit :

Loyer	01/07/09	01/07/10
La Poste - Rez de chaussée	180,74	180,74
Cave	18,63	18,63
Forfait chauffage	45,33	45,33
<b>TOTAL RDC</b>	<b>244,70</b>	<b>244,70</b>
La Poste 1 <sup>er</sup> étage	271,14	271,14
Cave	27,97	27,97
Forfait chauffage	62,52	62,52
<b>TOTAL 1er ETAGE</b>	<b>361,63</b>	<b>361,63</b>
La Poste 2 <sup>ème</sup> étage	260,87	260,87
Cave	18,63	18,63
Forfait chauffage	53,14	53,14
<b>TOTAL 2ème ETAGE</b>	<b>332,63</b>	<b>332,63</b>

Le conseil municipal demande à ce qu'une étude sur le forfait chauffage soit effectuée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, maintient le montant des loyers au 1<sup>er</sup> juillet 2010 comme ci-dessus.

### **3<sup>ème</sup> OBJET : DELIBERATION SUR LE PRÊT DE LA SALLE DES FÊTES A L'ETOILE SPORTIVE**

Lors de la dernière choucroute, 6 verres ont été cassés et 3 h de ménage à deux personnes ont été nécessaires pour nettoyer la salle.

Monsieur le Maire vous demande de l'autoriser à émettre un titre de recettes au nom de l'Etoile Sportive pour les verres cassés et de procéder à la facturation des heures de ménages comme suit :

- 6 verres cassés à 1.50 € l'unité	9.00 €
- 3 h de ménage Mme HEROUIN à 13.06 € (prix de revient)	39.18 €
<b>TOTAL</b>	<b>48.18 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes au nom de l'Etoile Sportive pour les verres et la facturation des heures de ménage.

### **4<sup>ème</sup> OBJET : DELIBERATION POUR LE PRÊT DE LA SALLE DES FÊTES AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire vous propose de mettre en place une convention sur le prêt de la Salle des fêtes aux associations précisant les modalités. Une lecture du projet est faite à l'assemblée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de mettre en application la convention de prêt à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2010 comme suit :

## **SALLE DES FÊTES DE COUDRECIEUX CONVENTION DE PRÊT AUX ASSOCIATIONS**

### **CONVENTION**

Entre la commune de Coudrecieux représentée par le Maire, M. Michel HOGUIN,  
et l'Association .....  
représenté par .....  
Téléphone : .....

Il est convenu ce qui suit :

- La mise à disposition de la salle des Fêtes est consentie pour le ..... de ..... heures à ..... heures

- Possibilité de joindre le Régisseur de la Salle des Fêtes :  
Madame LEPROUX Claude ☎ 02.43.35.62.50  
ou à la Mairie ☎ 02.43.35.43.15
- Capacité d'accueil de la salle : 100 personnes
- La vaisselle (assiettes, verres, couverts) est comprise dans le prêt.
  - toute vaisselle cassée ou manquante sera payée :
    - assiette : 2 €
    - verre : 1,50 €
    - tasse : 1,50 €
    - carafe : 3,00 €
    - couverts : 1,00 €
- Il est obligatoire que l'organisateur soit titulaire d'une assurance responsabilité civile (nous fournir une attestation).
- Les issues de secours devront être laissées libres d'accès et de fonctionnement pendant la durée de l'organisation.

**Le demandeur s'engage à rendre la salle propre :**

- le carrelage de la cuisine balayé, lavé, le frigo propre ainsi que tout le matériel de cuisine utilisé,
- le parquet balayé et surtout il est **INTERDIT DE LE LAVER**,
- les chaises et les tables propres, empilées par 5 et rangées sur l'estrade.
- En cas de non respect, le temps de ménage effectué par les agents de la commune sera facturé au prix de revient.
- Les sanitaires extérieurs seront rendus propres

**Les poubelles triées :**

- **ordures ménagères** : en sacs bien fermés dans le bac à ordures
- les **bouteilles et bidons en plastique**, les **emballages métalliques**, les **briques alimentaires**, les **cartonnettes** : dans les **sacs jaunes ou container jaune**
- les bouteilles en **verre** : dans le **container Place de l'Ancienne Gare**

Un état des lieux est effectué par la personne qui donne les clefs à l'entrée et à la sortie.

**CONSIGNES DE SÉCURITÉ**

- *Pour des raisons de sécurité, dans la cour de la Salle des Fêtes, il est interdit de stationner en dehors des places de stationnement délimitées.*
- *Un parking est à votre disposition, place de l'Ancienne Gare et il est fortement recommandé de l'utiliser.*
- *Ne pas stationner devant l'entrée du terrain de boules.*
- *Lors de votre départ, merci de ne pas faire trop de bruit. Évitez de parler fort et de klaxonner.*

L'organisateur,  
(Porter la mention lu et approuvé et signer)

Fait à Coudrecieux, le

*P.S. : Vous voudrez bien nous retourner un exemplaire signé*

**5<sup>ème</sup> OBJET : DELIBERATION SUR L'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL**

Monsieur le Maire vous demande votre avis sur la mise en place d'éclairage supplémentaire au terrain de football et les modalités de prise en charge de la part de la commune. Les devis portent sur 4 éclairages supplémentaires.

Deux devis ont été effectués :

- SARL ETS PAINEAU : 1 555.94 € HT soit 1 860.90 € TTC
- CGED : 1 275.81 € HT soit 1 525.87 € TTC

La Commission des Finances précise qu'elle est d'avis d'attendre l'année prochaine si c'est la mairie qui effectue les travaux au vu du budget. Elle propose que le club effectue les travaux et fasse une demande de subvention pour 2011.

Un débat s'engage sur l'opportunité de la subvention et sur la réalisation des travaux concernant l'éclairage du terrain de football.

Monsieur le Maire propose de voter la décision suivante : L'Etoile Sportive réalise l'acquisition de l'éclairage et présente en septembre une demande de subvention exceptionnelle et la commission des Finances examinera si elle peut être versé en 2010 ou sur le budget 2011.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 13 POUR, 1 CONTRE ET 1 ABSTENTION décide de proposer à l'Etoile Sportive de réaliser l'acquisition et de présenter une demande de subvention qui sera examiné en septembre par la commission des Finances.

#### **6<sup>ème</sup> OBJET : DELIBERATION SUR LE DEVIS DE REMISE EN SERVICE DU CADRAN DE L'HORLOGE DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire vous demande votre avis sur le devis de remise en service du cadran de l'horloge de la Mairie suite à la réception du devis de la société BODET.

Il propose le remplacement de l'ensemble électrique de la minuterie pour un montant de 490.00 € HT avec un avoir de 81.00 € HT suite au remplacement du microrupteur remplacé lors de la visite annuelle et qui n'a eu aucun effet sur le cadran.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de remise en service du cadran pour un montant de 490.00 € HT.

#### **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

**Commission Finances** : La commission des Finances s'est réunie le 17 mai dernier. Un examen de la situation budgétaire a eu lieu pour les 3 budgets qui sont conformes aux prévisions. Un groupe de travail a été constitué dont l'objectif est d'étudier le budget pour mieux maîtriser les dépenses communales et améliorer la capacité d'autofinancement. Une comptabilité analytique, c'est-à-dire par services, a été mise en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Plusieurs postes de dépenses vont faire l'objet d'une étude pour voir les possibilités d'économies comme la télécommunication, la reprographie, la renégociation des emprunts, etc...

**Facturation eau/asst** : la facturation de l'eau s'élève à 67 472.59 € et la facturation de l'assainissement s'élève à 26 562.53 €. Les factures ont été éditées le 20 mai. La date limite de paiement est fixée au 22 juin 2010.

**Commission Travaux** : La réception des travaux d'assainissement de la Rue Principale aura lieu le Jeudi 3 juin à 11H30. Des travaux rue de la Fontaine sont effectués par le Conseil Général et la commune fournit la matière.

**Commission Communication** : Le mini-coudrecélestin est en cours pour une sortie prévue au début de l'été.

**Commission Fleurissement** : Le 1<sup>er</sup> mai, environ 60 plantes ont été distribuée aux habitants de coudrecieux à la Mairie. Le reste des plantes ont été plantés en jardinières et dans les parterres de la commune.

**Commission Patrimoine** : Un concours photo va être organisé du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2010 avec différentes catégories sur le thème du Patrimoine au sens large du Village. Il faudra prévoir la constitution d'un jury et un règlement. Les tirages photos seront à remettre à la mairie.

**Comice Agricole 2011** : Une réunion avec les agriculteurs aura lieu le 23 juin à 20 H 30 - salle de la Mairie

**Chaudière** : Une visite a eu lieu à Sceaux sur Huisne de la chaudière à bois déchiqueté.

**SMIRGEOMES** : Une réunion syndicale aura lieu le 18 juin à 14 H 30 au Quai des Arts de VIBRAYE sur le projet de Modernisation du site du Ganotin. Un car sur l'exposition des piles est passé par Bouloire.

**Syndicat du Dué et du Narais** : Une enquête publique concernant le projet de restauration des cours d'eau des bassins du Dué et du Narais en vue de l'autorisation et de la déclaration d'intérêt général de cette opération sur le territoire des communes concernées est ouverte du 29 mai au 21 juin 2010. Le dossier est consultable en mairie.

**Conseil d'école** : Vendredi 27 mai 2010

**Prochain conseil : Le Jeudi 24 Juin 2010 à 20 H**

Séance levée à 22 H 30

Pour extrait conforme,

Suivent les signatures au registre

Le Maire, Michel HOGUIN